

CONVENTION D'ADHÉSION
ET D'ENGAGEMENTS MUTUELS AU RIBF



Réseau de l'  Intergénération en Belgique Francophone

Concernant l'adhésion au RIBF entre les soussignés

dont le siège social est situé...

représenté par...

en sa qualité de...

, d'une part,

Ci-après désignée

Et

Entr'âges asbl, dont le siège social est situé Boulevard de la Révision, 38 à Anderlecht représentée par Anis Ben Hadjali, en sa qualité de coordinateur, d'autre part,

Ci-après désignée Entr'âges asbl.

Le membre coordinateur du RIBF

Entr'âges asbl, a pour mission de favoriser la création de liens entre des personnes de générations différentes dans une dynamique de solidarité et de réciprocité. L'association s'adresse à toute personne, avec une attention particulière à celles fragilisées socialement et aux porteurs et porteuses de projet, et ce en vue de soutenir leur pouvoir d'agir.

A travers sa mission, l'association répond à plusieurs enjeux tels que l'égalité et la justice sociale, la mobilisation et la participation citoyenne, l'inclusion sociale, le décroisement des générations, la déstigmatisation et la non-discrimination fondée sur l'âge.

Entr'âges asbl est représenté par Juliette Laisné, en sa qualité de référente à la coordination et personne de contact pour le RIBF : juliette.laisne@entrages.be

Le membre adhérent

...

a pour mission de...

est représenté par...

en sa qualité de référent.e et personne de contact pour le RIBF

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties, ainsi que leurs droits, obligations et engagements respectifs dans le cadre de cette adhésion au RIBF.

Le RIBF est composé de structures wallonnes et bruxelloises, qui oeuvrent à la création de liens intergénérationnels, dans un esprit de solidarité, de transmission et de réciprocité.

Par l'adhésion à la convention du RIBF, les membres actifs défendent une vision de la société où chaque âge a une place et un rôle essentiel. Leurs projets contribuent à un « mieux vivre ensemble » en (re)créant des liens entre tous les âges et en luttant contre les préjugés et les stéréotypes liés à l'âge. Leurs pratiques peuvent se penser tant à un niveau politique, social, territorial ou culturel.

Les membres du RIBF travaillent le lien intergénérationnel principalement dans les domaines:

- De l'habitat
- De la vie sociale et culturelle
- De la mobilité
- Du volontariat
- Du soin et de la santé

En devenant membre du RIBF, chaque organisme s'engage à devenir actif et participatif aux activités et aux événements que le RIBF met en oeuvre pour et avec les membres.

Article 2. Bénéfices pour les membres du RIBF

Pour _____, membre adhérent au RIBF, les bénéfices sont:

- Les rencontres et la mise en réseau avec des acteur.ice.s de l'intergénérationnel de façon intersectorielle.
- Le partage et le renforcement des compétences et des bonnes pratiques facilitant la création de liens intergénérationnels dans différents secteurs.
- L'acquisition et la mutualisation de nouveaux outils favorisant le dialogue et les échanges intergénérationnels.
- La visibilité de sa structure auprès de différents secteurs de l'intergénération et dans d'autres provinces belges.
- Une meilleure connaissance des acteur.ice.s de l'intergénération en Belgique francophone.
- L'ouverture à des partenariats et le développement de synergies intersectorielles.

Article 3. Les engagements des membres du RIBF

Les activités* du réseau sont étroitement conçues avec les membres du RIBF qui :

- accueillent et co-organisent à un niveau logistique avec Entr'âges les activités du RIBF
- sont impliqués dans le choix des thématiques traitées dans les différentes activités proposées.
- élisent et/ou font partie du comité de pilotage responsable du réseau avec Entr'âges (voir article 5 : le comité de pilotage)

Le membre **XXX**, en adhérant au RIBF s'engage à :

- nommer une personne référente dans sa structure pour communiquer avec Entr'âges et les autres membres du RIBF.
- faire figurer sur leurs supports de communication le logo du RIBF (si logo est visible sur un espace web, le membre veille à y insérer un hyperlien vers la page du RIBF sur le site d'Entr'âges)
- informer régulièrement Entr'âges de ses activités et actualités afin que celles-ci puissent paraître dans les canaux de communication du RIBF
- inscrire une activité intergénérationnelle dans le cadre de la Semaine de l'Intergénération qu'Entr'âges coordonne.
- participer à la Journée Réseau annuelle du RIBF

Article 4. Les engagements du membre coordinateur, Entr'âges asbl

Les activités* du réseau sont étroitement conçues avec le membre coordinateur du RIBF qui :

- accueille et co-organise à un niveau logistique les activités du RIBF avec le soutien des membres du RIBF et celui du comité de pilotage.
- est impliqué dans le choix des thématiques traitées dans les différentes activités proposées.
- fait partie du comité de pilotage et participe à l'élection de ce comité. (voir article 5 : le comité de pilotage).

Le membre Entr'âges asbl, en tant que coordinateur du RIBF s'engage à:

- nommer une personne référente dans sa structure pour la gestion et l'animation du RIBF.
- animer et organiser les missions du comité de pilotage dans un esprit d'équité et d'intelligence collective.
- être le gestionnaire de la communication interne avec les membres.
- être le gestionnaire de la communication externe du RIBF (notamment : visibilité du réseau, de ses activités et de ses membres dans un espace dédié sur le site d'Entr'âges et sur le portail Intergenerations.be).
- mettre en oeuvre un planning des activités du RIBF
- organiser les activités du RIBF à un niveau logistique avec la collaboration des membres du RIBF et du comité de pilotage.
- réaliser le suivi budgétaire du RIBF et rechercher des financements pour le RIBF.

*Annexe à la convention, document « Les activités du RIBF »

Article 5. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de minimum 1 membre du réseau et maximum 3 membres du réseau (en plus du membre coordinateur du RIBF et du coordinateur d'Entr'âges asbl). Ils.elles sont élu.e.s pour une durée de 2 ans.

Chaque membre du RIBF peut faire acte de candidature auprès du ou de la référent.e de coordination du RIBF et/ou d'un.e membre comité de pilotage. Pour cela, un document « Acte de candidature au comité de pilotage du RIBF » sera envoyé par Entr'âges asbl et devra être dûment rempli puis renvoyé par courriel à l'ensemble du comité de pilotage, 15 jours minimum avant la Journée Réseau annuelle.

Un membre qui fait déjà partie du comité de pilotage peut se représenter à chaque nouvelle élection.

L'élection de ce comité de pilotage a lieu durant la Journée Réseau. L'ensemble des membres du RIBF sont invité.e.s à prendre part à ce vote.

Les membres qui font partie du comité de pilotage s'engagent à :

- valider les demandes d'adhésion des nouveaux membres
- co-organiser avec Entr'âges La Journée Réseau.
- soutenir l'organisation du Forum Ouvert avec Entr'âges (en collaboration avec un organisme spécialisé en outils d'intelligence collective) quant au programme de la rencontre, au choix des animations et/ou des intervenant.e.s, à la présentation et à l'animation des activités du RIBF et dans la logistique générale de cet événement. Ce Forum Ouvert a lieu tous les deux ans.
- à participer chaque année aux trois réunions périodiques du comité de pilotage (évaluation des activités du RIBF, adhésion de nouveaux membres, logistique et animation de la Journée Réseau et du Forum Ouvert)

Article 6. Les outils de communication du RIBF

Géré principalement par Entr'âges asbl, ces outils de communication visent à la fois à faciliter les échanges d'informations en interne du RIBF, et à la fois à donner de la visibilité aux membres du RIBF et aux acteur.trice.s du secteur de l'intergénération en général.

- **Une identité visuelle**, afin d'identifier les activités du RIBF, promouvoir l'adhésion de nouveaux membres et afficher sur nos réseaux de communication les activités des membres du RIBF, Entr'âges asbl a fait le choix de créer un signe distinctif du RIBF. Deux versions du logo ont été réalisées selon les besoins des supports. Ces versions seront transmises à chaque membre du RIBF.



Le logo comportant les initiales du RIBF peut être utilisé comme signature de mails, ou dans la barre partenaires de flyer ou d'affiche en bas de ces documents.



Réseau de l'Intergénération en Belgique Francophone

Le logo comportant le cercle jaune et le titre complet du RIBF peut être utilisé comme illustration au document officiel du RIBF, affiche, flyer. Il sera aussi visible et apposé sur les articles, publiés sur le portail Intergenerations.be, concernant les activités des membres RIBF.

- **Deux pages web dédiées au RIBF**, reprenant les valeurs, activités et membres actifs du RIBF, l'une accessible sur le site d'Entr'âges et l'autre sur le portail Intergenerations.be.
- **La newsletter du portail Intergenerations.be**, gérée par l'asbl Entr'âges, est une fenêtre ouverte sur le secteur de l'intergénération. Elle est organisée afin de mettre en avant les projets et les activités des acteurs et actrices du RIBF, grâce notamment à la visibilité du logo du RIBF sur les articles concernant les membres.

En interne du RIBF, Entr'âges asbl souhaite permettre aux membres du RIBF de créer un espace web facilitant les interactions intersectorielles entre acteurs et actrices de l'intergénération.

- **Un Forum de discussion**, via un groupe RIBF sur facebook. Ce groupe fermé, accessible uniquement aux membres du RIBF, est un espace d'échanges permettant toute l'année de se transmettre des informations quant à :
 - des nouveaux projets
 - des appels à participation
 - des retours d'expériences
 - des outils d'animation concernant les rencontres entre les générations et/ou l'âgisme
 - des appels à projets concernant l'intergénération et/ou l'âgisme
 - des idées collaboratives (ex: acquisition d'outils d'animation et/ou de sensibilisation...)

Article 5. Adhésion, durée de la convention et résiliation

Pour faire une demande d'adhésion au RIBF, il est demandé au futur membre de faire acte de candidature en remplissant la fiche « Demande d'adhésion au RIBF » téléchargeable sur le site d'Entr'âges asbl ou via un google forms accessible en ligne. Un envoi postal est aussi possible à la demande.

Une fois cette demande validée par le comité de pilotage, le membre signe et envoie cette convention d'adhésion dites « d'engagements mutuels » à la référente de coordination du RIBF.

Cette convention est conclue pour une période de deux ans. Il vous sera proposé tous les deux ans de réadhérer au RIBF.

Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le membre adhérent ne pourrait plus se mobiliser dans les activités du RIBF, et ne respecterait pas ses engagements nommés dans l'article 2, la présente convention pourra, d'un commun accord entre les parties, être annulée par courriel soit par le membre adhérent qui souhaite sortir du réseau, soit à la demande du membre du comité de pilotage.

La présente convention comporte 7 pages.

Fait en deux exemplaires originaux.

A... , le...

Signature de...
membre adhérent au RIBF

Signature de Entr'âges asbl,
membre coordinateur du RIBF

Représenté par...

Représenté par Anis Ben Hadjali